

Spécial assurance-vie

**François DUPRÉ**

Directeur général de
la Fondation ARC pour
la recherche sur le
cancer

Transmettre son assurance-vie pour accélérer la recherche sur le cancer

Les personnes qui décident de transmettre leur assurance-vie à la Fondation ARC sont au cœur de notre mobilisation contre le cancer. Plus de 180 bienfaitrices et bienfaiteurs nous ont ainsi transmis en 2020 et 2021 tout ou partie de leur épargne, et je souhaite ici leur rendre hommage.

Les assurances-vie que nous recevons représentent près de 20 % de nos ressources et jouent donc un rôle majeur pour accélérer la recherche sur le cancer.

De tels gestes de générosité sont essentiels pour faire progresser les projets d'excellence que nous avons sélectionnés. Ils sont aussi des encouragements précieux pour les chercheurs, qui dédient leur vie, leurs compétences et leur ingéniosité à la lutte contre le cancer. Ils sont fiers et reconnaissants de se sentir choisis et soutenus par des femmes et des hommes qui leur font confiance.

C'est en leur nom, et au nom de nos équipes, que je tiens à vous exprimer toute notre reconnaissance pour votre engagement aux côtés de la Fondation ARC. Car c'est ensemble que nous parviendrons à vaincre le cancer.

Près de **20 % des ressources de la Fondation ARC** proviennent de contrats d'assurance-vie transmis par des bienfaiteurs. Cette forme de générosité est essentielle pour **accélérer la recherche sur le cancer**.

Comment bien rédiger la clause bénéficiaire de son assurance vie ?

L'assurance-vie vous permet, à votre décès, de transmettre votre capital à un ou des bénéficiaires, comme un proche et/ou un organisme dont la cause vous est chère. Pour cela, il vous suffit de compléter la clause bénéficiaire de votre contrat, auprès de votre banque ou de la compagnie d'assurance chargée de sa gestion.

Voici les 3 cas de figure les plus courants pour rédiger votre clause bénéficiaire :

Désignation d'un bénéficiaire unique

Précisez :

- le **nom** du bénéficiaire,
- son **adresse complète** (ou celle de son siège social s'il s'agit d'une association ou d'une fondation).

Désignation de plusieurs bénéficiaires

Précisez :

- les **noms** des bénéficiaires,
- leurs **adresses complètes** (ou celles de leurs sièges sociaux s'il s'agit d'associations ou de fondations),
- la **part de l'assurance-vie** accordée à chaque bénéficiaire : la moitié, le quart...

Désignation d'un bénéficiaire de second rang

Dans cette situation, la personne, l'association ou la fondation n'est bénéficiaire qu'en cas de **décès du bénéficiaire** de premier rang.

Par exemple, précisez : « *Mon époux/épouse et, en cas de décès : Nom et adresse du bénéficiaire de second rang* ».



PAROLE DE BIENFAITEUR

Pierre
78 ans

« Je suis donateur à la Fondation ARC depuis de nombreuses années, pendant lesquelles j'ai fait des dons assez réguliers car ma famille a souvent été frappée par le cancer.



Aussi, lorsque le dernier de mes ascendants est décédé en 2012, j'ai fait don à la Fondation ARC de la plus grande partie de mon héritage.

Par ailleurs, en 2006, j'avais souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la Fondation ARC. Lorsque l'épidémie de COVID est arrivée, j'ai pensé que les besoins de la recherche médicale allaient encore s'amplifier, et que cet argent qui dormait dans une banque ne servait à rien et rapportait peu.

J'ai donc décidé de faire bénéficier immédiatement la Fondation ARC de son montant, sans attendre mon propre décès.

Je ne le regrette pas, car c'est bien dès aujourd'hui qu'il faut se mobiliser et ne pas attendre un terme inconnu. »

Pour des raisons de confidentialité, la photo de Pierre a été remplacée.

IMPORTANT

- Vous pouvez à tout moment **compléter ou modifier la clause bénéficiaire** de votre contrat, sans frais, en contactant l'organisme chargé de sa gestion.
- La transmission d'une assurance-vie **ne rentre pas dans la succession**. Vous êtes libre de désigner le ou les bénéficiaires de votre choix. Mais pour ne pas être contesté, le capital que vous transmettez ne doit pas porter atteinte à la part de vos héritiers réservataires. N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de conseils.
- Il est souhaitable d'informer la Fondation ARC de votre décision en lui adressant éventuellement une copie du contrat d'assurance-vie. **Les chercheurs sauront ainsi qu'ils peuvent compter sur vous pour l'avenir.**

L'assurance-vie au service de projets de recherche ambitieux pour vaincre le cancer

L'assurance-vie représente une ressource essentielle pour accélérer les progrès de la recherche sur le cancer, afin d'offrir l'espoir de guérir à un plus grand nombre de malades.

Quelques exemples de projets rendus possibles grâce à la générosité de nos bienfaiteurs :

■ **25 000 €** pour :
Optimiser l'efficacité de thérapies ciblées orales anticancéreuses, par un suivi de chaque patient à son domicile permettant d'ajuster les doses de façon personnalisée.

■ **50 000 €** pour :
Comprendre pourquoi la présence, dans les tumeurs de la prostate, de cellules immunitaires appelées « macrophages » est associée à un mauvais pronostic.

■ **100 000 €** pour :
Suivre par imagerie optique la réponse immunitaire suite au traitement, par radiofréquence et gel immunomodulateur, de métastases hépatiques issues d'un cancer colorectal.

■ **150 000 €** pour :
Analyser les paramètres immunitaires impliqués dans la survenue et l'évolution d'une infection au coronavirus chez des patients atteints de myélome multiple.

■ **300 000 €** pour :
Évaluer lors d'une étude préclinique la thérapie adaptative, un protocole personnalisé d'administration de nouvelles thérapies ciblées contre les cancers du sein et du poumon.



PAROLE DE PATIENTE

Marie-Ève
49 ans



« Il y a 15 ans, on m'a diagnostiqué un cancer du sein. Pour la première fois de ma vie, je percevais le risque de mourir. Puis j'ai été opérée. Ensuite, j'ai eu des séances de chimiothérapie car je risquais de développer des métastases. Mais j'ai décidé de me battre, en espérant que cela fonctionne. Et ça a marché!

Aujourd'hui, je sais qu'il y a des risques de rechute, mais je suis vivante et je vais bien. Si j'étais tombée malade 15 ans plus tôt, je ne serais peut-être plus là. Plus là pour mes enfants, pour les consoler lorsqu'ils sont tristes, pour rire avec eux lorsqu'ils sont heureux. Ces instants de vie dont je peux encore profiter, je les dois à la recherche, je les dois à la Fondation ARC qui soutient sans relâche les chercheurs. »

PAROLE DE CHERCHEUR



Alice Carrier
directrice de
recherche au CNRS

« La Fondation ARC joue un rôle majeur dans la réalisation de projets de recherches. Nous avons ainsi pu initier une nouvelle piste de recherche sur le cancer du pancréas pour mieux comprendre les résistances aux traitements actuels en explorant quel était le métabolisme énergétique utilisé par les cellules cancéreuses. Ces travaux nous ont permis d'identifier les cibles potentielles de nouveaux traitements à développer pour mieux combattre ce cancer. Nous remercions chaleureusement les bienfaiteurs de la Fondation ARC sans lesquels ces recherches innovantes ne pourraient pas être conduites. »

5 raisons de donner du sens à votre épargne

En transmettant votre assurance-vie au bénéfice des chercheurs financés par la Fondation ARC, vous donnez réellement du sens à votre épargne.

100 % de votre capital dédié à la recherche sur le cancer

Les contrats d'assurance-vie au bénéfice de la Fondation ARC sont totalement **exonérés de droits de mutation et de succession**. L'intégralité du capital que vous transmettez contribuera au financement de la recherche sur le cancer.

Une ressource disponible rapidement

La transmission d'une assurance-vie n'entre pas dans la cadre de la succession. À votre décès, votre épargne pourra donc être **rapidement transmise à la Fondation ARC** pour accélérer les progrès de la recherche et sauver des vies.

Des recherches d'excellence

Seuls **les projets les plus prometteurs** en cancérologie sont sélectionnés et évalués par des commissions nationales spécialisées sous l'égide du Conseil scientifique soit plus de **110 experts** d'un très haut niveau international impliqués. Vous avez ainsi la garantie de soutenir des recherches d'excellence, à la pointe de l'innovation pour permettre de guérir plus de malades du cancer.

100 % de nos ressources issues de votre générosité

La Fondation ARC est **exclusivement financée grâce à la générosité du public**. Le soutien de ses donateurs et testateurs est donc indispensable pour faire progresser la recherche sur le cancer.

Une gestion rigoureuse et contrôlée

La Fondation ARC bénéficie du label **DON EN CONFIANCE** depuis 1999. Ses comptes sont contrôlés chaque année par cet organisme, qui garantit le respect d'une gestion rigoureuse, désintéressée et en toute transparence.



Fondation ARC pour la recherche sur le cancer



SUPPLÉMENT SPECIAL ASSURANCE-VIE au N°31 de 100 % Recherche de mai 2022 – Fondation ARC pour la recherche sur le cancer BP 90003 – 94803 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 59 09 – www.fondation-arc.org – Directeur de la publication : François DUPRÉ – Comité éditorial et rédaction : Jennifer COUPRY, Sophie POUJOL et Chantal LE GOUIS – Crédits photos : Fabrice Dall'Anese/Fondation ARC – iStock – Commission Paritaire : 1024H85509 – Dépôt légal, mai 2022, ISSN : 2426-3753 – Imprimeur : Diamant Graphic – 3-5 avenue Louis Luc – 94600 Choisy-Le-Roi – Tirage : 179 000 exemplaires.

Pour toute question sur l'assurance-vie, contactez notre équipe dédiée

« En désignant la Fondation ARC comme bénéficiaire de votre assurance-vie, vous donnez du sens à votre épargne en la destinant à une cause qui vous est chère.

C'est pourquoi **nous avons à cœur de vous écouter et de vous conseiller, en toute confidentialité et sans engagement de votre part.**

N'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous guider dans votre démarche, pour vous assurer que votre générosité sera 100 % efficace afin d'accélérer la recherche sur le cancer. »

Merci pour votre intérêt et votre confiance !

VOS INTERLOCUTRICES



Jennifer COUPRY et Sophie POUJOL

- Téléphone : **01 45 59 59 01**
- Email : contacttestateurs@fondation-arc.org
- Courrier : Fondation ARC, 9 rue Guy Môquet BP 90003 – 94803 Villejuif Cedex

DEMANDEZ NOTRE FICHE ASSURANCE-VIE

Nous serons heureuses de vous l'envoyer, gracieusement et sous pli confidentiel.



www.fondation-arc.org